



Avis sur expertise médicale

Par Eliot84

Bonjour,

à la suite d'un séjour dans un établissement de santé privé pour une opération de la cheville, notre fils à eu dans les suites opératoires immédiates une infection par germe staphylocoque doré.
La chir s'est empressé de dire que ce n'était pas de sa faute, et que surement cela été lié à l'hygiène de notre fils.

Sur ce point la je pense que les experts médicaux pourront se prononcer après l'analyse du dossier, et peut être exam médicaux de notre fils.

Mes interrogations sont concernant l'échange eu avec le médecin expert qui nous a reçu (mon fils est mineur et il nous a demandé de rester lors de l exam et je l en remercie)

Mais celui-ci n'a cessé de couper la parole de notre fils en lui disant c est votre ressenti, c votre point de vue...

Bien sur que lors du déroulé du séjour à la clinique ce que notre fils a vécu, il ne peut le raconter qu'a sa manière et avec ses mots.

je me demande donc comment contrer (sans méchanceté ou agressivité) ce genre d intervention par un contradicteur, bien sur que lors de son séjour on a pas filmé, enregistré les échanges verbaux avec la chir, et que le déroulé de son séjour mon fils le donne avec ses tripes comme on dit, mais je ne vois pas comment faire cesser ce genre d interruption qui au bout d un moment le déstabilise.

Quel est votre avis?

merci

Par isernon

bonjour,

la meilleure solution, c'est de prendre un avocat qui participera aux discussions avec le chirurgien.

si vous avez une protection juridique, il faut la solliciter.

salutations

Par Eliot84

Bonjour, oui j'ai pris QQ1, mais j aimerais tant pouvoir contre dire moi meme...

Par Isadore

Bonjour,

C'est un forum juridique, alors que votre question relève plus de la rhétorique ou de la psychologie. La loi n'interdit pas à l'expert de commenter les propos de votre fils, surtout si celui-ci exprime bel et bien un ressenti ou un point de vue.

Vous pouvez toujours lui demander poliment de laisser votre fils s'exprimer sans lui couper la parole, mais je suppose que si vous ne l'avez pas fait c'est que vous ne le jugiez pas approprié.

Je pense qu'il vaut mieux laisser l'avocat contredire l'expert si besoin. Votre intervention pourrait être considérée comme une tentative de faire obstruction à l'expertise.

Par Eliot84

Merci pour votre ressenti

je plaisante, oui, vous avez raison, je vais faire les démarches en ce sens.